

Nombre de Membres : L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAMIAUX Fabrice, Maire.

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Date de Convocation
14 avril 2026

Présents Mesdames BEAUDET Thérèse, BLOMME Virginie, CASTELLE Brigitte, DEGOUY Lynda, DUVAL Aline, LAMOTE Natacha, WALRICK Camille,
Messieurs LAMIAUX Fabrice, LEBRUN Alain, LEROY Stéphane, PIERMATTI Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.

Excusé Monsieur DUMAREY Guillaume (procuration à Monsieur REMÉRAND Régis).

Absent Monsieur VERHILLE Thomas.

Secrétaire Madame CASTELLE Brigitte est élue secrétaire.

Délibération N° 21/2026

Objet de la délibération :
Vote des taxes communales 2026

Le Maire,

- Informe le Conseil Municipal de la nécessité de voter les taxes communales 2026,
- sollicite l'avis du Conseil sur le sujet.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation, vote et décide à l'unanimité les taxes communales 2026 comme suit :

- taxe foncière bâti (TFB) : 24,76 %,
- taxe foncière non bâti (TFNB) : 22,58 %.
- taxe d'habitation : 6,54 %.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Fabrice LAMIAUX

La secrétaire de séance,
Brigitte CASTELLE



Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Dunkerque le 30 avril 2026 et publication du 30 avril 2026

